

DUFOUR, Christian, *La rupture tranquille*. Montréal, Boréal, 1992. 18,95 \$

Miriam Smith

Volume 47, Number 1, Summer 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305195ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305195ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Smith, M. (1993). Review of [DUFOUR, Christian, *La rupture tranquille*. Montréal, Boréal, 1992. 18,95 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 47(1), 114–117. <https://doi.org/10.7202/305195ar>

DUFOUR, Christian, *La rupture tranquille*. Montréal, Boréal, 1992. 18,95\$

Écrit dans la foulée de l'échec de la ronde Canada, l'essai de Christian Dufour vient enrichir le débat sur l'avenir constitutionnel du Canada.

Dufour y soutient que l'Accord du lac Meech aurait pu être l'occasion pour le Canada anglais et le Québec de se libérer du lourd héritage de la

Conquête. Par la clause de la société distincte, le Canada anglais reconnaissait la spécificité du Québec ce qui, selon Dufour, aurait signifié de nouveaux pouvoirs pour ce dernier.

L'échec de Meech fut, à cet égard, un tournant critique. Les forces qui ont causé l'échec de l'Accord au Canada anglais rendent aujourd'hui de plus en plus difficile le maintien du statut actuel du Québec dans la fédération canadienne. Le fédéralisme canadien des années 1960 et 1970 était suffisamment flexible pour permettre le droit de retrait et le pouvoir des provinces. Cette «ambivalence créatrice», comme le dit si bien Dufour, est toutefois de plus en plus incompatible avec la culture politique canadienne anglaise axée sur l'égalité des provinces, le multiculturalisme et les droits individuels, aux dépens de tout statut particulier pour le Québec. Selon Dufour, le Québec sera de plus en plus marginalisé par cette nouvelle identité canadienne. Parce que le statu quo ne peut être maintenu, même les Québécois qui y sont favorables devront considérer d'autres voies.

Quelle est alors la voie privilégiée par Dufour pour se sortir de ce gâchis canadien? Il propose que l'Assemblée nationale déclare unilatéralement l'indépendance. Le premier acte d'une Assemblée nationale souveraine consisterait à rétablir le régime constitutionnel canadien antérieur à la Constitution de 1982. Cette action libérerait le Québec de la Charte canadienne des droits et serait justifiée en raison de l'illégitimité au Québec des changements constitutionnels de 1982. Selon Dufour, cependant, l'objectif premier d'un tel acte ne serait pas la souveraineté du Québec mais bien la construction de la société distincte. Le Québec ferait encore partie du Canada, mais sur la base du régime antérieur à la Constitution de 1982.

La stratégie de Dufour joue délibérément sur l'ambiguïté politique. Lors du débat du lac Meech, le concept de société distincte nageait dans une ambiguïté dont il tire parti ici. Une société distincte peut être ou ne pas être un État indépendant. Au mieux, ce concept (comme le fait remarquer Dufour) souligne les identités collectives dans un monde politique de droits individuels de plus en plus américanisé. Au pire, il brouille les frontières de l'État alors qu'elles pourraient encore nous servir.

Dans le scénario de Dufour, le Québec serait souverain mais ferait partie du Canada. Le Québec désavouerait la Constitution de 1982, mais resterait sous le régime constitutionnel canadien. D'après Dufour, le reste du Canada devra soit accepter le Québec comme société distincte — sous ces conditions —, soit le rejeter. À prendre ou à laisser. Implicitement donc, la réaction du Canada dictera le prochain pas de l'Assemblée nationale. Une fois encore, l'avenir du Québec sera déterminé par «les Anglais» et ce, après que Dufour ait noirci des pages entières à fustiger les nationalistes pour leur sensibilité face à l'opinion du Canada anglais.

Pourquoi alors s'engager dans cette voie de l'ambiguïté? L'analyse de Dufour nous force à conclure que le reste du Canada, placé devant l'alternative «à prendre ou à laisser», laisserait aller le Québec. Un Canada qui n'a pu accepter l'Accord du lac Meech ne pourrait accepter un Québec qui

fonctionne hors du régime constitutionnel de 1982 et surtout hors du cadre de la Charte canadienne des droits. Peut-être un geste plus courageux, plus honnête et plus libérateur consisterait pour les Québécois à déclarer l'indépendance et à en assumer les conséquences, quelles qu'elles soient. Car, en dépit de toute la littérature des dernières années sur ces conséquences, ni la Banque Royale, ni le Parti québécois ne sont en mesure d'en prédire la nature.

De plus, le jeu d'ambiguïté de Dufour prive les Québécois de leur moment de libération. Avec une déclaration d'indépendance, l'ancien régime meurt et un nouvel ordre se constitue. La rupture avec le Canada permettrait au Québec un luxe qui n'est qu'un rêve lointain pour le reste du Canada: la possibilité de réécrire complètement la Constitution, de réfléchir sur la nature des institutions politiques et de reconstruire un ordre politique (peut-être) plus démocratique que l'ancien. Le nouvel ordre pourrait être bâti par le biais d'une assemblée constituante qui rédigerait la constitution et établirait les institutions politiques d'un nouveau Québec. Ce n'est pas dire qu'un Québec souverain romprait nécessairement avec son passé institutionnel et constitutionnel. C'est dire simplement qu'une société distincte peut forger ses propres institutions.

Autre argument contre l'ambiguïté: elle est anti-démocratique. La démocratie exige, pour les électeurs, des choix clairs. Dufour semble mettre l'avenir du Québec entre les mains des politiciens de l'Assemblée nationale. Dans son essai, les référendums et les élections ne sont même pas cités comme partie du processus. Et pourtant, ces mécanismes seront certainement les moyens par lesquels une décision sera prise (même si celle-ci s'avérait en définitive une non-décision). Compte tenu de sa position, quel type de question référendaire soumettrait-il aux électeurs? Quelle position prônerait-il pour le Parti québécois? Les électeurs québécois acquiesceraient-ils à «la souveraineté si nécessaire, mais pas nécessairement la souveraineté?»

Finalement, pour Dufour, toutes les autres questions politiques sont subsumées sous le nationalisme. Dufour ne discute que dans les termes du nationalisme le type de société que construiront les Québécois après la rupture. Le Québec, comme le reste de l'Amérique du Nord, a été profondément marqué par le néolibéralisme des dernières années. Une souveraineté réalisée sous le leadership des néolibéraux et de l'élite des affaires sera un type bien particulier de souveraineté. Dufour nous demande de croire que les Québécois pourront commencer à résoudre des problèmes comme le chômage une fois la question nationale réglée. Dufour ne reconnaît pas de lien entre la politique et l'économie. Les enjeux comme le rôle de l'État dans l'économie (particulièrement en regard de la globalisation du capital), le taux de chômage chroniquement élevé au Québec et l'ampleur des disparités dans les sociétés québécoise et canadienne semblent n'avoir aucun rapport avec l'affirmation du caractère distinct du Québec.

En dépit de ces faiblesses, l'essai de Dufour est fort de sa reconnaissance franche de l'incompatibilité entre l'identité québécoise et la nouvelle culture politique du Canada anglais. Mais si Dufour a bien saisi le Canada anglais,

son scénario sur l'avenir du Québec est davantage une étude créative du concept de société distincte qu'un véritable exercice d'analyse politique.

*Département de science politique
Université Carleton
Traduction: Maya Berbery*

MIRIAM SMITH